

MINISTERE DES EAUX ET FORETS



PROJET PD 692/13 REV.1(M)
« MISE EN ŒUVRE OPERATIONELLE DU
SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION POUR
LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES
FORESTIERES »

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline – Travail



ORGANISATION INTERNATIONALE
DES BOIS TROPICAUX (OIBT)



RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET

INTITULE : MISE EN ŒUVRE OPERATIONELLE DU SYSTEME NATIONAL
D'INFORMATION POUR LA GESTION DURABLE DES
RESSOURCES FORESTIERES

NUMERO DU PROJET : PD 692/13 Rev.1 (M)

GOVERNEMENT HOTE : Côte d'Ivoire

AGENCE D'EXECUTION : Direction de l'Informatique et de la Gouvernance
Electronique (DIGE ex SIESIA)

DATE DE LANCEMENT DU PROJET : 11 Février 2015

DUREE DU PROJET : 24 mois

COUT DU PROJET : 670,998 \$ US
OIBT : 290,541 \$ US
CI : 380,457 \$ US

ABIDJAN, JUIN 2019

PERSONNEL TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Pris en compte par la contrepartie ivoirienne

01 Coordonnateur : Mme TOURE Bénédicte-Laure N'dayoban épouse OUATTARA

01 Ingénieur Informatique (Coordonnateur Adjoint) : M. ATTE Kouadio Abel Alix

01 Secrétaire : ASSALE N'Guessan Odette

01 Technicienne supérieure informatique : Mme Della Emma Rachelle épouse ATTA

01 chauffeur : KOTTIA Jean-Eudes

Pris en compte par l'OIBT

01 Consultant National : Appel à candidature (expert informaticien)

AGENCE D'EXECUTION

Direction de l'Informatique et de la Gouvernance Electronique (DISAD ex DIGE)

Adresse : 20 BP 650 Abidjan 20

Fax: (225) 20-21-05-12

Tel : 20-22-94-06

TABLE DES MATIERES

Résumé analytique.....	4
1. Identification du projet.....	6
1.1 Contexte.....	6
1.2 Origines et problème.....	7
2. Objectif et stratégie d'exécution du projet.....	9
3. Degré de réalisation d'exécution du projet.....	13
4. Résultat du projet, participation des bénéficiaires visés.....	17
5. Bilan et analyse.....	18
6. Enseignements dégagés	22
7. Conclusions et recommandations.....	23
Annexe 1 Etat financier du projet.....	25
Annexe 2 Etat de trésorerie du projet.....	32

Résumé analytique

En 2003, la Côte d'Ivoire a conduit avec l'appui de l'OIBT un avant-projet ayant pour thème le diagnostic de la situation actuelle des statistiques forestières et l'établissement d'une stratégie et d'un projet pour la mise en place d'un système national de gestion des statistiques forestières [PPD 61/02 Rev.2 (M)]. Dès lors, la stratégie a commencé à être mise en œuvre, ce qui a permis d'élaborer le Système Intégré de Gestion des Activités Forestières (SIGAF) au sein du Ministère des Eaux et Forêts. Plusieurs modules informatiques de gestion des statistiques forestières ont été élaborés afin de soutenir ledit système, malheureusement le système n'a jamais pu être opérationnel jusqu'à la mise en œuvre du présent projet.

Ce présent projet a vu le jour afin de pallier le manque de statistiques fiables dans le secteur forestier et ainsi contribuer à la mise en œuvre du SIGAF sur le terrain en vue de l'amélioration du système de gestion des statistiques forestières, telle que contenue dans le document de stratégie issue des travaux de l'avant-projet. Ce projet s'est donc donné les moyens pour :

- Tester et améliorer le SIGAF pour répondre au mieux aux attentes des utilisateurs et pour s'adapter aux exigences du mécanisme FLEGT en cours de formulation en Côte d'Ivoire.
- Renforcer les capacités du personnel des structures chargées de la collecte et du traitement des statistiques forestières, dans le MINEF et chez les opérateurs économiques du secteur bois.

La réalisation de ce projet devrait permettre une informatisation complète du système de collecte et de traitement des statistiques forestières et contribuer à rendre opérationnel le système nationale d'information pour la gestion durable des ressources forestières, en vue d'une meilleure prise de décision dans le secteur de la foresterie.

Les objectifs assignés au projet dans sa conception se déclinaient comme suit :

- Contribuer à la gestion durable des ressources forestières de la Côte d'Ivoire par le développement d'un système national d'information sur les ressources forestières.
- Rendre opérationnel le système national d'information pour la gestion durable des ressources Forestières.

Au cours de la mise en œuvre, les objectifs de départ ont été revus avec l'accord du comité technique, au vue des réalités sur le terrain, de l'évolution des activités et des moyens à disposition.

En effet durant le déploiement des activités du projet sur le terrain, nous avons été confrontés à des réalités qui n'avaient pas été prise en compte dans le document projet et qui ont pesées lourdement dans l'exécution du projet. Il s'agit principalement de la budgétisation de la prise en compte des recommandations issues du test du SIGAF sur les sites pilotes, des installations (cablage) informatiques mises à disposition par la Société Nationale de Développement informatique (SNDI) qui étaient défectueuses et/ou inexistantes, du budget part Etat qui n'était pas géré par le projet et de la contrepartie OIBT réduite de 17% du faite des difficultés rencontrées par l'Organisation et la suspension des versements au cours de l'année 2016. Il est aussi à noter que le troisième virement de l'OIBT a été exécuté en janvier 2017, après celui de Mai 2015.

Au vue de toutes ces difficultés, les activités du projet telles que décrites dans le cadre logique ont été réajustées au fur et à mesure de leurs mises en œuvre. Des avancées notables ont été réalisées en

terme d'amélioration du système, de renforcement de capacité des agents de l'administration forestière des sites pilotes, de déploiement de matériels informatiques auprès des sites pilotes du projet, de mise à disposition d'un guide de procédures pour la gestion durable des ressources forestières. Malheureusement, par manque de moyens financiers additionnels l'opérationnalisation du SIGAF sur toute l'étendue du territoire n' a pas pu être effective.

Avant la mise en œuvre du projet, les opérateurs du secteur utilisaient leurs propres systèmes pour leurs déclarations statistiques. Le projet a permis de démontrer aux acteurs (opérateurs,agents) que le SIGAF est un outil qui peut être utilisé par tous ce qui permettrait d'avoir les informations presque en temps réel d'où un gain de temps majeur et une dématérialisation des documents statistiques de travail utilisés auparavant.

A l'issue du projet, les sites pilotes qui bénéficient désormais de matériels informatiques et de connection informatique voient leurs capacités renforcées avec des agents formés durant la mise en œuvre du projet sur le SIGAF. A défaut de la déclaration de leurs statistiques via le système qui n'est pas encore opérationnel, les structures de terrain ont mis en place un mécanisme issue du système leur permettant de communiquer leurs statistiques auprès de l'agence d'exécution.

L'administration forestière dispose désormais d'un guide de procédures de gestion des activités forestières lui permettant de disposer d'un système d'information en adéquation avec ses méthodes de travail et validé par l'ensemble des acteurs sur le terrain.

La prise en compte des recommandations issues du test du SIGAF sur le terrain ainsi que le guide des procédures élaboré sont des acquis importants qui doivent être capitalisés et permettre le déploiement d'un projet de plus grande envergure qui déboucherait sur l'opérationnalisation du système d'information sur toute l'étendue du territoire. Désormais, l'administration forestière dispose d'un outil efficace lui permettant d'obtenir des statistiques fiables dans le secteur, sur toute l'étendue du territoire.

Le projet recommande qu'il y ai une seconde phase qui permettrait d'opérationnaliser le SIGAF sur l'étendue du pays du fait des acquis obtenus à l'issue de cette première phase. La pérennisation de ces acquis nécessite de mettre en œuvre le plus rapidement possible cette deuxième phase afin de ne pas être confronté aux difficultés rencontrés lors de ce projet, en terme de gap sur le terrain.

En effet, entre la conception du présent projet et sa mise en œuvre, plusieurs années se sont écoulées rendant caduque et obsolète le système élaboré, sans compter les réalités de terrain qui ne concordent plus avec les informations inscrites dans le document projet. Une actualisation du document projet devait être faite mais malheureusement par manque de moyen cela n'a pas été possible.

1. IDENTIFICATION DU PROJET

1.1 Contexte

La zone de forêt s'étend sur la moitié sud du pays. Le climat dans cette zone est généralement de type tropical à quatre saisons: deux saisons sèches et deux saisons de pluies. La couverture végétale se distingue en deux zones qui sont la forêt dense humide sempervirente et la forêt dense humide semi-décidue.

Cette zone forestière abrite une grande diversité floristique et faunique. Malheureusement, de 16 millions d'hectares au début du siècle dernier, la forêt dense humide est passée à 9 millions d'ha en 1965 et à 3 millions d'ha en 1991. Aujourd'hui, elle est estimée à environ 2,5 millions d'hectares. Cette situation est imputable à l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, les feux de brousse, l'exploitation minière non contrôlée, la surexploitation de la forêt en bois d'œuvre et bois énergie et l'exploitation forestière mal contrôlée et parfois illicite.

Les activités d'exploitation forestière, de transformation du bois, de renouvellement de la ressource ligneuse occupent une grande place dans le tissu économique de notre pays. En effet, la Côte d'Ivoire compte plus de cent cinquante exploitants forestiers agréés qui se partagent trois cent soixante-onze périmètres d'exploitation forestière répartis sous le huitième parallèle. Ces activités s'étendent aussi bien aux forêts classées qu'aux forêts en milieu rural, au travers de contrats passés entre les exploitants forestiers agréés et la SODEFOR.

Un important tissu industriel, composé d'environ une centaine d'unités industrielles, s'occupe de la transformation du bois, générant plusieurs milliers d'emplois directs et des dizaines de milliers d'emplois indirects, sur plus de vingt villes du pays.

Au plan social, les activités forestières impactent la vie des populations riveraines, dans la mesure où elles modifient à plus ou moins long terme le climat. Le calendrier culturel des populations est ainsi modifié, ce qui leurs pose des problèmes nouveaux.

Par ailleurs, les pistes villageoises utilisées pour évacuer les productions sont dégradées par le passage des engins des exploitants forestiers, ce qui contribue à leurs rendre la vie difficile. Néanmoins, ces effets sont atténués par la mise en place de mesures d'accompagnement, dont la Contribution au Développement Rural et la Taxe d'Intérêt Général.

La gestion des activités forestières au travers de la mise en œuvre effective du SIGAF permet d'assurer un meilleur suivi de ces diverses contributions au bénéfice des populations riveraines des zones d'activités forestières.

Au plan économique, les activités des industries de transformation du bois dans les zones d'activités forestières contribuent par les emplois directs et indirects qu'elles créent, à l'émergence économique et sociale des populations concernées sur plus d'une vingtaine de villes du pays.

Au plan culturel, certaines populations considèrent les massifs forestiers entourant leur localité comme des zones faisant partie des lieux de cultes qu'ils vouent à leurs divinités. Ces massifs sont déclarés sacrés. En conséquence, toute activité d'exploitation forestière y est interdite.

S'agissant des politiques et programmes nationaux et régionaux dans le secteur forestier, nous pouvons citer succinctement :

- La loi n°65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la Chasse
- la loi n° 65-425 du 20 décembre 1965, portant code forestier qui consacre la protection des parcs nationaux et réserves naturelles et des forêts classées, l'exercice des droits coutumiers et la délivrance des concessions d'exploitation forestière dans les forêts du domaine de l'Etat.
- Le Plan Directeur Forestier (PDF) pour la période 1988-2015 pour la sauvegarde et la reconstitution du patrimoine forestier parallèlement au développement de l'agriculture qui a été adopté en 1988.
- le décret n° 94-368 du 1er juillet 1994, et qui vise à améliorer la gestion de l'exploitation forestière, valoriser la ressource ligneuse par une transformation plus poussée du bois, réhabiliter le domaine forestier par des activités de reboisement et assainir la profession d'exploitant forestier.

1.2 Origine et problème

Les activités forestières menées par les industries forestières en dessous du 8^{ème} parallèle du pays ont engendrer plusieurs problèmes socio-economiques qui sont les suivants :

- l'agriculture : elle a fortement contribué au développement économique du pays au prix d'un déboisement rapide lié à la pratique des cultures itinérantes sur brûlis, couplée à une forte pression démographique. En effet, les superficies cultivées sont passées de 6% à 23% du territoire national entre 1965 et 1989. Cette pression foncière a eu des conséquences négatives sur l'ensemble des massifs forestiers. Des enquêtes socio-économiques réalisées de 1992 à 1997 ont révélé des taux d'infiltration paysanne de 26% et de 6% respectivement des forêts classées et des parcs et réserves. Les forêts classées renfermaient environ 80.000 chefs d'exploitation qui réalisaient près de 30% de la production nationale de café/cacao.

- l'exploitation forestière de type minier : elle a été conduite dans une logique de profit à court terme, sans les règles minimales de gestion durable et à facilité l'infiltration des forêts par les paysans.

- l'exploitation du charbon de bois et du bois de chauffe : elles ont connu un accroissement linéaire de 10 à 12% par an du fait de l'augmentation des besoins de la population urbaine.

- les feux de brousse et les incendies de forêts : elles ont dévasté environ 67.000 ha de forêt et 5.000 ha de reboisement de 1983 à 2001.

- l'exploitation minière non contrôlée (l'orpaillage).

- L'exploitation illicite due à l'absence de l'administration forestière sur le terrain du fait de la crise socio-politique qui a perduré durant un décennie.

Face à tous ces problèmes , La forêt ne joue plus son rôle écologique. Il est aussi à noter qu'il n'existe pas jusqu'à ce jour, un Inventaire National sur l'état de la ressource forestière en Côte d'Ivoire qui

puisse nous permettre d'avoir des chiffres précis et récents. Tous les chiffres dont nous disposons sont issus d'estimations confrontées à nos expériences de terrain.

Le projet initié avec l'OIBT a permis d'identifier le problème principal à résoudre qui est le suivant :

Le système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières n'est pas opérationnel.

Comme rappelé plus haut dans le résumé analytique, un Système Intégré de Gestion des Activités Forestières (SIGAF) a été conçu et mis en place au sein du Ministère des Eaux et Forêts, avec plusieurs modules informatiques pour la gestion des statistiques forestières mais, le système n'est toujours pas opérationnel :

- Les applications répondant aux exigences du mécanisme FLEGT ne sont pas encore intégrées au SIGAF
- Les Tests du système auprès des utilisateurs en vue de son amélioration pour mieux répondre aux attentes de tous les acteurs du secteur n'ont pas été encore faits
- Le renforcement des capacités du personnel des structures chargées de la collecte et du traitement des statistiques forestières, dans le MINEF et chez les opérateurs économiques du secteur bois n'est pas fait.

L'analyse approfondie du problème identifié a révélé deux causes essentielles :

- Le système de gestion des statistiques forestières n'est pas opérationnel et ne couvre pas toutes les applications
- Les méthodes de collecte ne sont ni adaptées ni formalisées

La première cause identifiée a permis de relever les dysfonctionnements suivants :

- Inexistence d'applications informatiques relatives à la traçabilité des produits forestiers ;
- Le module informatique de collecte et de traitement des statistiques n'est pas testé auprès des utilisateurs ;
- Manque d'équipements informatiques dans les centres de collecte ;
- Manque de formation des utilisateurs (MINEF et opérateurs) ;
- Les applications développées ne sont pas vulgarisées ;
- Absence de système de diffusion des données statistiques auprès des utilisateurs.

La seconde cause relevée a pour sous-causes :

- Absence de procédures formalisées de collecte ;
- Absence de connexion internet entre les différents centres de collecte ;
- Absence de formation des agents (MINEF et opérateurs) à la collecte des données ;
- Manque de coordination dans la collecte des données.

2. OBJECTIF ET STRATEGIE D'EXECUTION DU PROJET

La mise en œuvre du système national d'information répond au besoin de gérer durablement les ressources forestières. C'est-à-dire **contribuer à la gestion durable des ressources forestières de la Côte d'Ivoire par le développement d'un système national d'information sur les ressources forestières.**

Les Indicateurs d'impacts identifiés dans le document projet sont les suivants :

- Dès la fin du projet, la transparence des activités de la forêt et du bois est renforcée par l'existence d'un système d'information accessible à tous les acteurs
- L'ensemble des acteurs disposent d'informations fiables et actualisées dès le dernier trimestre de la deuxième année

L'objectif spécifique est **de rendre opérationnel le système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières** avec comme indicateurs de résultats :

- A partir du deuxième trimestre de la 2ème année, 70% des industriels de bois et 80% des exploitants forestiers utilisent le système pour leurs déclarations d'activités
- A la fin du projet, un tableau de bord de l'économie de la forêt et du bois est publié au niveau national afin de guider les choix publics et privés

Lors de la mise en œuvre du projet sur le terrain, les résultats attendus ont été revus du fait des difficultés rencontrées sur le terrain (confère résumé analytique).

Les activités menées sur le terrain durant la mise en œuvre du projet ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- Le test des applications du SIGAF est exécuté sur les douze sites du projet dans les dix villes pilotes que sont : Abidjan (2 sites), Adzopé, San Pedro (2 sites) , Daloa, Abengourou, Lakota, Guiglo, Tiassalé, Gagnoa et Divo
- Le draft 1 du document des procédures de gestion des activités forestières sur l'étendue du territoire est élaboré, validé et disponible
- Un document pour la phase II du projet prenant en compte les recommandations issues du test du SIGAF sur le terrain et devant soutenir les nouvelles applications en vue de faire évoluer le SIGAF vers le SIGAFFE est élaboré et soumis au ministère chargé du budget pour financement

La révision des résultats attendus du projet sont issues des recommandations des comités de pilotage du projet des 23 février 2016 et 03 février 2017.

La révision des résultats attendus du projet a nécessairement eue un impact sur les activités répertoriées dans le document projet initial. Sur recommandation du comité de pilotage, le cadre logique du projet a fait l'objet de réaménagement afin de coller avec les réalités de terrain.

Les produits et activités initialement prévus dans le document projet sont les suivants :

P1 : Le système de gestion des statistiques forestières est opérationnel et amélioré

Les activités permettant d'atteindre ce résultat sont les suivantes :

A11: Développer les applications du module informatique nécessaires à la traçabilité des produits forestiers (dans la perspective du dispositif FLEGT)

A12: Tester le module informatique de collecte et de traitement des statistiques auprès des Utilisateurs

A13: Mettre en place les équipements informatiques dans les centres de collecte et les tester

A14: Former les utilisateurs (agents MINEF et opérateurs économiques) au traitement des données

A15: Faire la promotion des applications développées

A16: Diffuser les résultats des données collectées et traitées

P2 : Les méthodes de collecte sont adaptées et organisées par centre

Les activités permettant d'atteindre ce résultat sont les suivantes :

A21: Définir, harmoniser et valider les procédures de collecte des données

A22: Relier les différents centres de collecte par réseau intranet

A23: Former les agents (MINEF et opérateurs) à la collecte des données.

A24: Superviser la collecte des données

Au vue des réalités de terrain lors de la mise en œuvre du projet, nous avons dû avec l'accord de l'OIBT, ajouter l'activité de câblage des centres de collecte des villes pilotes et les doter de matériels de connexion afin de mener au mieux l'activité de test du système. Cependant, toutes les activités répertoriées dans le document projet n'ont pas pu être menées sur le terrain. Il s'agit des activités **A14, A15, A16, A22, A23 et A24**. La mise en œuvre de ces six activités nécessite au préalable de rendre opérationnel le système sur toute l'étendue du territoire national.

L'objectif du projet est de modifier de façon radicale la procédure de gestion des statistiques Forestières et pour cela, il était primordial d'obtenir une totale adhésion de tous les acteurs. Pour y parvenir, l'approche participative, au travers des ateliers destinés aux différents types d'acteurs (opérateurs économiques, agents techniques des eaux et forêts), a été mise en œuvre.

Ces ateliers qui se sont déroulés au cours de la phase de test des applications du système, ont permis d'échanger avec ces différents acteurs, de leur présenter le projet et les résultats attendus afin de recueillir leurs avis et recommandations de façon à les prendre en compte.

La démarche d'exécution exposée dans le document projet s'articule autour de trois axes principaux :

Premier axe : Automatisation de la collecte des données

Le projet devait permettre la collecte des données de façon automatique, via le système et ainsi résoudre les problèmes de temps pour l'obtention des statistiques. Elle contribuerait à supprimer les supports papiers utilisés par les opérateurs pour leurs déclaration d'où un gain d'argent substantiel.

L'utilisation du système via l'Internet permet à tous les utilisateurs, chacun à son niveau (les opérateurs devront acquérir un code d'accès) de disposer des informations statistiques mis à sa disposition et d'avoir un outil de décision fiable.

Lors de la phase de test effectuée durant la mise en œuvre du projet, nous avons pu constater que cette automatisation était une réalité car, les données collectées durant la période sur les dix sites pilotes ont permis de gagner du temps dans la mise à disposition des statistiques de la période sur les zones du projet. Malheureusement du fait de problèmes techniques lié à l'utilisation du SIGAF en l'état, nous n'avons pas pu étendre la méthode sur toute l'étendue du territoire.

Deuxième axe : la mise en réseau de tous les acteurs

Le système d'information est disponible via le net et accessible à tous les acteurs selon activité le concernant. La Société Nationale pour le Développement Informatique (SNDI) partenaire du projet devait mettre à notre disposition ses installations sur l'étendue du territoire national afin que l'administration forestière ainsi que les opérateurs du secteur disposent d'une plateforme commune. Cette plateforme devait permettre ainsi de mettre en réseau tous les centres de collecte de données de sorte à leur permettre d'échanger plus facilement les informations.

Malheureusement, en arrivant sur le terrain les réalités étaient toutes autres. Le projet a dû s'adapter afin de pouvoir exécuter la phase de test sur les sites pilotes. Du matériel de connexion supplémentaire a dû être acquis alors que le projet ne l'avait pas budgétisé auparavant. Le projet a entretenu le matériel durant la phase de test mais, faute de moyen après la phase de test, l'entretien du réseau est resté à la charge des centres de collecte qui n'avaient pas non plus le budget nécessaire pour poursuivre la collecte de données.

Troisième axe : harmoniser les procédures et méthodes de collecte de données au niveau de tous les acteurs directement concernés.

L'opérationnalisation du système sur toute l'étendue du territoire requiert de mettre en place de nouvelles procédures de gestion des activités forestières. Il s'agit ici de formaliser et d'harmoniser la collecte et le traitement des données auprès de tous les acteurs de la filière.

L'élaboration d'un document de procédures qui soutienne le système est primordial pour la bonne utilisation, efficacité et l'efficience des applications développées.

Lors de la mise en œuvre du projet, les recommandations de la phase de test ainsi que les applications déjà disponibles dans le système ont permis l'élaboration du draft 1 du guide des procédures de gestion des activités forestières.

Ce guide a été validé par tous les acteurs de la filière qui y ont apporté leurs inputs. C'est un document important pour la refonte du système existant et pour la bonne utilisation des applications qui la soutiennent. C'est un outil qui sert de base à l'harmonisation de la gestion des activités forestières sur le terrain.

Les risques et hypothèses identifiés dans le document projet sont les suivants :

Au niveau de l'objectif de développement, l'hypothèse suivante a été énoncée : Stabilité du cadre institutionnel de mise en œuvre du projet

La solution proposée pour résoudre ce risque était que le ministre en charge des eaux et forêts prendre deux arrêtés :

1. L'un qui crée les structures de gestion et de suivi du projet ;
2. L'autre qui nomme les personnes clés de ces structures (Coordonnateur et Responsable du comité directeur).

Au cours de la mise en œuvre du projet, seule la coordinatrice a été nommée par arrêté du ministre des Eaux et Forêts, contrairement aux autres membres de l'équipe. La contrepartie financière ivoirienne devait prendre les indemnités des membres de l'équipe projet en charge mais cela n'a pas été fait jusqu'à ce que L'OIBT prenne le relais après deux ans de mise en œuvre du projet alors que cela n'était pas prévu dans le budget.

Sur recommandations du comité de pilotage du projet, il a été demandé la nomination d'un responsable du comité directeur par le ministre ainsi que la prise d'un arrêté interministériel pour la nomination des membres de l'équipe projet mais, du fait des changements réguliers des ministres, ces recommandations n'ont jamais été exécutées jusqu'à la fin du projet.

Au niveau de l'objectif spécifique, l'hypothèse relevée est l'adhésion des utilisateurs aux conditions d'acquisition des codes d'accès au système.

La solution proposée était de mener une campagne de sensibilisation au plan national en direction des opérateurs économiques de la filière bois pour leur expliquer cette nouvelle approche dans le traitement des informations sur les statistiques forestières.

Au cours de la phase de test du système sur le terrain, le sujet sur les conditions d'acquisition des codes de connexion a été abordé avec les opérateurs. Ceux-ci ont adhéré malgré le fait que chacun d'eux dispose déjà en son sein d'une application de suivi de leurs activités. La seule contrainte c'était qu'ils puissent basculer vers le SIGAF et disposer de gain de temps dans l'obtention de leurs documents de travail et dans la déclaration de leurs activités via ce nouveau système.

Au niveau du 1er produit : «Le système de gestion des statistiques forestières est opérationnel et amélioré », l'hypothèse retenue est : l'installation des fibres optiques pour la communication couvre l'ensemble des villes où sont implantés les acteurs du système.

Cette hypothèse pouvait être résolue avec l'extension à tout le territoire, des possibilités qu'offrent les opérateurs de téléphonie mobile à leurs usagers de disposer de la connexion internet là où le réseau est accessible. De cette façon, même les villes où les fibres optiques ne seront pas installées, les acteurs pourront malgré tout accéder au système d'information mis en place.

Malheureusement, la SNDI qui devait palier à l'indisponibilité de la fibre optique en ayant des installations fonctionnelles pour l'administration forestière, dans les villes du pays et principalement dans les villes pilotes, avait des installations défectueuses ou inexistantes. Les centres de collecte logés dans les bureaux forestiers ne disposaient pas de connexion leur permettant de jouer pleinement leur rôle et pérenniser les acquis du projet en rendant opérationnel le système d'information.

Au niveau du 2ème produit «Les méthodes de collecte sont adaptées et organisées par centre » l'hypothèse retenue est : Disponibilité des réseaux des fournisseurs d'accès internet

Avant la mise en œuvre du projet, l'Agence de Télécommunication de Côte d'Ivoire, organisme chargé de réguler et de suivre les fournisseurs d'accès, menait une campagne à leur endroit pour les inciter à mettre tout en œuvre pour améliorer la disponibilité de leurs réseaux. L'objectif qui leur était assigné était d'atteindre une disponibilité de 90 à 100% de leurs réseaux aux heures de travail.

En arrivant sur le terrain pour la phase de test des applications, le matériel de connexion acquis par le projet pour palier le problème de réseau de la SNDI n'a pas pu fonctionner de façon optimale car la connexion internet disponible avec les fournisseurs d'accès était difficile à maintenir. Elle était quasi inexistante certains jours rendant difficile la collecte des données.

3. PERFORMANCE DU PROJET

a) Objectif spécifique

Rendre opérationnel le système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières.

Les activités planifiées découlant de cet objectif spécifique et mise en œuvre durant le projet sont les suivantes

b) Tableau de réalisation des activités

Produits / Activités	Degré de réalisation en pourcentage	Date d'achèvement originellement prévue	Date* d'achèvement réalisée	Commentaires
Produit 1 : Le système de gestion des statistiques forestières est opérationnel et amélioré				
A11:Développer les applications du module informatique nécessaires à la traçabilité des produits forestiers (dans la perspective du dispositif FLEGT)	75	M6 année 1	M5 année 3	En amélioration continue (Recherche de financement pour la refonte afin de prendre en compte les recommandations du guide des procédures) PHASE II du projet
A12: Tester le module informatique de collecte et de traitement des statistiques auprès des utilisateurs	100	M12 année 1	M9 année 1	RAS
A13: Mettre en place les équipements informatiques dans les centres de collecte et les tester	100	M6 année 1	M7 année 1	RAS
A14 : Former les utilisateurs (MINEF et opérateurs) au traitement des données	0	M6 année 2	Non réalisé	Activés liées à la refonte du SIGAF en vue de la prise en charge des recommandations du guide des procédures
A15 : Faire la promotion des applications développées	0	M9 année 2	Non réalisé	
A16 : Diffuser les résultats des données collectées et traitées	30	M12 année 2	M12 année 2	* Un site web dédié a été créé en vue de communiquer sur les activités du projet * Les résultats diffusés via le système résultent de la phase de test des applications dans les dix villes pilotes du projet
A17 : Câblage des salles informatiques des sites pilotes	100		M8 année 1	Activité intégrée après le lancement du projet compte tenue des réalités de terrain en matière de disponibilité du réseau et en vue de permettre le test du SIGAF dans les centres de collecte

Produits / Activités	Degré de réalisation en pourcentage	Date d'achèvement originellement prévue	Date* d'achèvement réalisée	Commentaires
Produit 2 : Les méthodes de collecte sont adaptées et organisées par centre				
A21: Définir, harmoniser et valider les procédures de collecte des données	100	M12 année 1	M5 année 3	La draft 1 du guide des procédures de gestion des activités forestières est validé et disponible
A22: Relier les différents centres de collecte par un réseau intranet	0	M9 année 1	Non réalisé	Activés liées à la refonte du SIGAF en vue de la prise en charge des recommandations du guide des procédures
A23: Former les agents (MINEF et opérateurs) à la collecte des données	0	M3 année 2	Non réalisé	
A24: Superviser la collecte des données	0	M12 année 2	Non réalisé	
Produit 3 : Le cadre institutionnel du projet existe et est validé				
A31 : Rédiger les différents arrêtés de création du projet et de nomination des membres de l'équipe projet	100		M1 année 1	Activités intégrées au projet sur recommandation du Ministre des Eaux et Forêts
A32 : Ouverture du compte du projet et nomination du régisseur	100		M1 année 1	
A33 : Organiser la cérémonie de lancement officiel du projet	100		M1 année 1	

c) Calendrier

Date de lancement du projet : 11 Février 2015

Durée prévue : 24 mois

Durée effectivement réalisée : 46 mois

Le projet a été exécuté au-delà du délai initialement prévu. Il a bénéficié d'une (1) prorogation accordée par l'OIBT pour lui permettre de finaliser le paiement des fournisseurs. En effet, la nomination d'un régisseur chargé de gérer le compte du projet a alourdi le mécanisme de décaissement des fonds alloués par l'OIBT. Le comité de pilotage a par deux fois attiré l'attention du régisseur et du contrôleur financier sur ce fait, lors de ses rencontres de travail.

c) Montant total des dépenses et analyse des apports mobilisés

COÛT DU PROJET en USD (document projet)	
PAR ETAT	380 457
PAR OIBT	290 541
COÛT TOTAL DU PROJET	670 998

COMPOSANTE	Référence	Date	Somme	
			En \$ EU	Devise Locale
Fonds administrés par l'agence d'exécution via l'ETAT (sur engagements auprès de fournisseurs)				
Première année		Année 2014	210 219	105 109 500
Deuxième année		Année 2015	170 238	85 119 000
Total des fonds par ETAT			380 457	190 228 500
Total des dépenses à la date du rapport			380 457	190 228 500
Solde disponible (taux de 570 \$)			-	-
Fonds reçus de l'OIBT				
Première tranche (taux de 574)	I828043	11/02/2015	50 000	28 704 926
Deuxième tranche (taux de 582)	J936060	04/05/2015	62 845	36 581 728
Troisième tranche (taux de 611)	S371820	19/01/2017	52 883	32 311 513
Total des fonds :			165 728	97 598 167
Variation de taux plus-value (période du rapport)			980	
Total des fonds reçus OIBT (reel)			166 708	
Total des dépenses à la date du rapport			166 620	97 551 527
Solde disponible (taux de 570 \$)			88	46 640

4. RESULTAT DU PROJET, PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES VISES

i) Degré de réalisation de l'objectif spécifique

L'objectif spécifique identifié dans le projet était de rendre opérationnel le système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières. L'atteinte de cet objectif devait faire intervenir plusieurs activités primordiales. Sur les onze activités répertoriées, quatre ont été réalisées à 100 %, deux à 75% et 30%(confère tableau de réalisation des activités). Les cinq autres activités qui n'ont pas pu être réalisées sont liées à la refonte du SIGAF et à l'intégration dans le système du draft 1 du guide des procédures élaboré et validé.

Nous pouvons avancer alors que l'objectif spécifique a été atteint à 50 % car, le travail en amont qui devrait aboutir à la mise à disposition du système pour une opérationnalisation sur le terrain a été effectué.

ii) Situation existante à l'issue du projet

A l'issue du projet, les résultats obtenus suite à la mise en œuvre des activités sur le terrain sont les suivants :

- L'amélioration du système enrichi des recommandations issues de la phase test des applications est en cours ;
- Le draft 1 du guide des procédures de gestion des activités forestières est élaboré, validé et vulgarisé sur les sites pilotes ;
- Le document relatif à la phase II du projet en vue de la refonte du SIGAF et la prise en compte du guide des procédures est disponible et soumis pour financement ;
- Les acteurs de la filière sont sensibilisés et formés sur les différentes applications qui soutiennent le système et à l'écoute de la phase II du projet.
- Les centres de collecte des sites pilotes sont équipés en matériels informatiques et disposent de salles dédiées.

iii) Participation des bénéficiaires visés dans le projet

Les bénéficiaires visés dans l'exécution du projet sont principalement les acteurs de la filière que sont l'administration forestière et les opérateurs économiques du secteur bois. Ceux-ci ont été impliqués dès le début de la mise en œuvre du projet. Leur participation a été d'une aide considérable durant la phase test sur les sites pilotes. Les recommandations enregistrées qui permettent à ce jour l'amélioration du système sont le faite de leurs implications et de leurs désirs de voir opérationnalisés le système sur toute l'étendue du territoire national.

La contribution des bénéficiaires a été d'un apport incontestable dans la rédaction des procédures de gestion des activités forestières. Tous ont adhéré et se sont impliqués dans

l'élaboration de ce guide. Les opérateurs économiques de la filière d'une part ont applaudi ce guide qui une fois intégré dans le SIGAF va leur permettre de gagner du temps dans l'obtention des documents de travail et d'autre part l'administration forestière qui se réjouit du gain de temps dans la déclaration des données et dans leurs fiabilités.

iv) Pérennisation des acquis

Le projet dans sa mise en œuvre a obtenu l'adhésion de tous les bénéficiaires. Conscients des avantages d'un tel système national d'information aussi bien au plan technique, financier qu'économique, les acteurs adhèrent totalement à la mise en œuvre de la phase suivante sous réserve que les acquis de la phase I soient pérennisés dans la phase II qui verra l'opérationnalisation du système pour le bonheur de tous.

En effet, s'agissant de la déclaration des données statistiques, l'administration forestière avant la mise en œuvre du projet n'avait pas une vision globale et fiable des activités menées sur le terrain par les opérateurs et des données déclarées. Avec l'exécution du projet, l'opportunité a été donnée à tous les acteurs de ce rendre compte des avantages à évoluer dans un contexte qui donne la part belle aux technologies de l'information pour une meilleure gestion des activités forestières. L'uniformisation de la collecte des données sur l'étendue du territoire, décrite dans le guide des procédures et mise en œuvre via le système, permettra de disposer d'indicateurs plus fiables et ainsi de disposer d'outils efficaces de prise de décision.

Le projet sollicite par ailleurs l'implication financière de l'Etat au niveau de la mise en place d'une ligne budgétaire qui sera votée et affectée à la maintenance des installations du projet, de sorte à garantir le renouvellement des équipements et contribuer à la maintenance des applications en cours d'amélioration.

5. BILAN ET ANALYSE

i) Argument du projet et processus de définition

La direction chargée de l'Informatique, des statistiques et des archives au sein du Ministère des Eaux et Forêts a été l'Agence d'exécution de l'avant-projet PPD 61/02 Rév.1(M). Initiatrice du projet, elle a été donc reconduite pour poursuivre, en tant qu'Agence d'Exécution, la mise en œuvre du présent projet.

Elle comprend en son sein, une équipe pluridisciplinaire qui regroupe des informaticiens (ingénieurs et analyste programmeurs, des forestiers, des archivistes et des statisticiens.

Au cours de la mise en œuvre du projet, l'agence d'exécution a travaillé avec tous les partenaires identifiés au cours de l'avant-

projet. Ceux-ci lui ont apporté leurs contributions pour la bonne exécution du projet sur le terrain. Ces partenaires ont été d'un grand appui lors de la phase de test et lors de la rédaction du guide des procédures de gestion des activités forestières. Tous à leur niveau ont participé aux différents ateliers initiés à cet effet et ont contribué à enrichir les débats, relever les dysfonctionnements du système en l'état en vue de son amélioration, tester les applications du système faciliter les interactions entre l'administration forestière et les opérateurs économiques du secteur.

ii) Résultats du processus de définition du projet

Le résultat du projet identifié est de « **contribuer à la gestion durable des ressources forestières de la Côte d'Ivoire par le développement d'un système national d'information sur les ressources forestières** ». Trois axes ont été identifiés à savoir : **1. Automatisation de la collecte des données, 2. la mise en réseau de tous les acteurs, 3. harmoniser les procédures et méthodes de collecte de données au niveau de tous les acteurs directement concernés.**

Sur ces trois axes identifiés, seulement le troisième axe a été exécuté en totalité au cours de l'exécution du projet. S'agissant des deux autres axes qui sont liés à la refonte du système c'est-à-dire la prise en compte des recommandations du test et du guide des procédures dans le SIGAF, leurs mises en œuvre découlent de l'opérationnalisation sur le terrain du SIGAF.

Néanmoins ces deux premiers axes ont eu un début de réalisation dans ce projet dans les zones pilotes, en l'occurrence, la formalisation du dispositif d'automatisation de la collecte de données auprès des opérateurs à travers la stratégie à développer qui fera l'objet de la deuxième phase du projet ainsi que la mise en réseau des acteurs via l'intranet à pourvoir pour tous les centres de collecte sur l'étendue du territoire.

iii) Analyse des résultats de l'exécution du projet

Le problème principal identifié dans le document projet qui devait être résolu par la mise en œuvre du projet était de rendre opérationnel le système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières.

Le constat qui est fait à l'issue du projet c'est que malheureusement du fait de diverses raisons, le projet n'a pas pu aboutir à ce résultat mais il a permis des avancées notables susceptibles de permettre d'atteindre ce résultat dans la deuxième phase du projet.

En effet, au cours de la mise en œuvre du projet, cinq activités identifiées dans le document projet (confère section 3) n'ont pas pu être mise en œuvre car le système en l'état ne pouvait pas être déployé sur le terrain sans la prise en compte des recommandations de la phase de test et l'intégration des procédures issues du guide. Cet état de fait aurait pu être évité si :

- La mise en œuvre dudit projet était intervenue juste après la phase d'avant-projet afin de bénéficier des acquis et permettre d'être en phase avec les réalités de terrain

- La budgétisation du projet avait tenu compte des recommandations de l'avant-projet en matière de disponibilité de la connexion pour les centres de collecte d'une part et d'autre de la refonte du système en vue d'intégrer les recommandations issues de la phase test et prendre en compte le guide des procédures
- L'ouverture du compte du projet afin de recevoir les fonds de l'OIBT n'avait pas retardé le démarrage effectif du projet

IV) Calendriers et apports au projet

Prévu pour une durée de 24 mois, ce projet s'est étendue sur une durée de 46 mois ensuite il a connu une extension afin de permettre de finaliser le paiement de tous les fournisseurs du projet. La durée additionnelle de 22 mois se justifie par le faite que d'une part on a enregistré un décalage de financement entre la part Etat et la part OIBT, ce qui a eu des incidences sur la mise en œuvre des activités sur le terrain et d'autre part l'interruption durant 12 mois de la contrepartie financière de l'OIBT.

Néanmoins, le projet a bénéficié d'une équipe pluridisciplinaire ce qui a permis la bonne conduite des activités sur le terrain. Malheureusement, la nomination par l'Etat d'un régisseur du compte du projet a alourdi les décaissements et les paiements en faveur des fournisseurs du projet ce qui a induit un ralentissement des activités et un retard dans le calendrier du projet.

Les ressources financières mobilisées pour l'exécution du projet a été en inadéquation avec les réalités du terrain et les résultats à atteindre d'où les réajustements techniques et financiers effectués tous au long du projet.

V) Influences extérieurs au projet

Les hypothèses et risques identifiés dans le cadre logique du projet sont les suivants :

- Stabilité du cadre institutionnel de mise en œuvre du projet
- L'adhésion des opérateurs économiques aux conditions d'acquisition des codes d'accès au système
- L'installation des fibres optiques pour la communication couvre les villes où sont implantés les acteurs du système
- Disponibilité des réseaux des fournisseurs d'accès internet

Ces hypothèses et risques ont été des facteurs de blocage tout au long de la mise en œuvre du projet mais ils ont pu être maîtrisés grâce à l'implication de tous les acteurs et à la prise en compte de leurs préoccupations et apports au projet.

En effet, Dès l'entame du projet, la nomination par arrêté du coordonnateur a permis de lever toute équivoque quant à l'encrage institutionnel du projet et au rôle dédié à l'Agence d'Exécution. S'agissant des opérateurs économiques du secteur, tous ont été impliqués

dans les activités menées sur le terrain et avec cette méthode participative, leur adhésion a été totale avec des échanges fructueux. Il convient de souligner que même si le projet n'a pas pu aboutir à son opérationnalisation sur toute l'étendue du territoire, les opérateurs de la filière ont salué cette initiative qui va permettre de faciliter leur travail en termes de gain de temps et de moyens financiers. Ils sont tous partants pour une opérationnalisation du système dans les meilleurs délais. S'agissant de la disponibilité de la fibre optique dans les villes du pays, cela constitue toujours une limite et c'est pour palier cela qu'au cours de la mise en œuvre du projet, les centres de collecte des zones pilotes ont été dotés de moyens de connexion par les fournisseurs d'accès. Malheureusement, la disponibilité du réseau était défaillante et a perturbé fortement la phase de test dans certaines zones. Dans l'élaboration du guide des procédures, il a été décidé par consensus de prévoir des applications embarquées sur divers supports en vue de résoudre ce problème. Cette solution sera développée dans la phase II du projet.

VI) Participation des bénéficiaires du projet

La participation des bénéficiaires telle que définie dans le document projet est en adéquation avec la mise en œuvre du projet sur le terrain en ce sens où tous les acteurs identifiés au préalable ont effectivement apporté leur contribution à la bonne marche du projet par leur implication dans les activités initiées, leur disponibilité durant la phase de test du système et leurs apports qualitatifs pour l'amélioration SIGAF. Au cours des différentes rencontres initiées tout au long de sa mise en œuvre, le projet a enregistré la participation des bénéficiaires, ce qui dénote de leur volonté que le système soit enfin opérationnel.

S'agissant de l'administration forestière, l'implication a par moment fait défaut, ce qui a ralenti certaines activités sur le terrain au grand préjudice du projet. En effet, la nomination du directeur du comité de pilotage du projet a été longtemps attendue malgré plusieurs relances des membres. L'arrêté de création du projet ainsi que l'arrêté de nomination de l'équipe projet n'a jamais été faite pourtant cela était nécessaire afin que les membres du projet bénéficient de primes. Au cours du projet, un plaidoyer a été fait auprès de l'Etat dans le cadre de la pérennisation des acquis pour la mise à disposition d'une ligne budgétaire qui permettrait de financer l'amélioration du système. Malheureusement, cette proposition n'a pas été retenue malgré les arguments avancés. Les autorités ont plutôt souscrit à la mise en œuvre d'une seconde phase projet, cela a été fait et nous sommes encore dans l'attente de son financement.

VII) Pérennisation des acquis du projet

Malgré le fait que le projet n'est pas abouti à sa phase d'opérationnalisation comme prévu dans le document post-projet, certains résultats intermédiaires obtenus peuvent être capitalisés en vue de pérenniser les acquis. Il s'agit des pistes d'amélioration du système relevées durant la phase de test, des recommandations enregistrées auprès des acteurs, de la mise à disposition du draft 1 du guide des procédures de gestion des activités forestières, de l'équipement des centres de collecte des sites pilotes qui disposent désormais

de salles dédiées pour la collecte des données. En outre, la mise en œuvre du projet a permis aux acteurs d'être formés et informés sur l'existence d'un tel système d'information. Ils sont donc plus sensibilisés à adhérer à son opérationnalisation sur le terrain.

VIII) Rôles des institutions associées

Les rôles des institutions associées au projet sur le terrain sont en adéquation avec ceux définis dans le document post-projet. L'hypothèse de départ était d'obtenir l'adhésion de toutes les parties par leur implication au projet selon le rôle défini de chacun. Les acteurs identifiés ont pleinement contribué chacun à son niveau, à la conduite du projet. Certains en étant prompts à participer aux différents ateliers organisés et en apportant leur contribution aux discussions et améliorations proposées, d'autres en communiquant les informations pertinentes utiles au projet.

6. ENSEIGNEMENTS DEGAGES

a) Définition et conception du projet

La définition et la conception du projet en réalité n'a pas été un frein à la mise en œuvre du projet. L'élaboration du projet a respecté les normes requises en définissant bien le problème à résoudre et en identifiant les acteurs et leurs participations audit projet. Pour ce projet, il s'agissait au regard du problème et des causes relevés, de le résoudre en rendant opérationnel le système national d'information existant, en vue de contribuer à la gestion durable des ressources forestières.

Durant la mise en œuvre du projet défini ainsi, nous nous sommes heurtés à la caducité du système à opérationnaliser. Il ne s'agissait donc plus de l'implémenter en l'état mais plutôt de travailler en amont afin de prendre en compte toutes les recommandations issues de la phase test. Ce travail devait contribuer à améliorer le système avant son opérationnalisation. Malheureusement dans la conception du projet et dans sa budgétisation, cette phase d'amélioration n'a pas été planifiée et budgétisée comme il se devait d'où l'impossibilité pour le projet d'atteindre les objectifs fixés. En outre, avant la mise en œuvre du projet, il n'existait pas de guide de procédures formalisant la gestion des activités forestières. L'élaboration donc de ce guide qui doit être pris en compte dans le système va nécessiter une refonte entière de celui-ci d'où des moyens et des coûts supplémentaires qui n'ont pas été budgétisés.

En outre, un tel système mis en œuvre nécessite, au-delà de la phase II du projet, d'avoir une ligne budgétaire dédiée auprès de l'Etat en vue de pérenniser sa fonctionnalité en terme d'amélioration continue, de maintenance du système et des installations, de formation des acteurs, de vulgarisation et de suivi sur le terrain.

En résumé, il faudrait une véritable volonté politique pour soutenir qualitativement la mise en œuvre et la pérennisation des acquis du projet.

Dans la phase II du projet qui prévoit la refonte du système en vue de prendre en compte les recommandations issues du système et le guide des procédures élaboré, l'idée d'applications embarquées sur divers supports (téléphone portable, tablette ect) pour la saisie des données a été applaudie par les opérateurs du secteur qui voient le gain de temps enregistré par une telle pratique. L'administration forestière pourrait alors interagir pratiquement en temps réel. L'administration fiscale, actrice majeure de ce projet devrait pouvoir obtenir les informations qu'elle désire à travers la plateforme d'échange créée à cet effet. Cet outil de gestion serait d'un atout incontestable pour le recensement dans le secteur et pour les prises de décisions.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de 46 mois de mise en œuvre du projet, les résultats intermédiaires obtenus sont encourageants même si l'objectif spécifique du projet en terme d'opérationnalisation du système sur le terrain n'a pas été atteint. La capitalisation des acquis du projet sera d'un grand bénéfice pour la phase II du projet.

- L'identification et la définition du projet dans sa conception ont été bien ciblées car ce projet répond bien au problème posé dans le secteur et aux difficultés rencontrées par les acteurs au quotidien.
- La conception et le montage du projet a enregistré la participation de tous les acteurs à travers des rencontres et des concertations.
- La mise en œuvre du projet étant intervenu plus de 8 ans après l'avant -projet, il était nécessaire de recadrer le projet en tenant compte des réalités présentes. Néanmoins, les concertations fréquentes avec les acteurs du projet ont permis de revoir l'exécution du projet en termes d'activités à mener sans pour autant modifier le budget préalablement établi.
- S'agissant de l'organisation du projet, elle a pratiquement respecté la configuration du document projet à part la nomination d'un chef de projet différent du responsable de l'Agence d'Exécution et la nomination d'un régisseur dédié pour la gestion du compte du projet recevant les versements de l'OIBT
- Sur le plan technique, la gestion du projet n'a pas posé de soucis puisque toutes les activités menées étaient d'abord validées par l'OIBT à travers une LNO par contre au plan financier, le projet a enregistré d'énormes difficultés qu'il a peu à peu surmonté. Il s'agit d'une part de la part de l'Etat qui devait être utilisée en contractant des engagements avec les fournisseurs via la direction financière du ministère et le contrôleur financier d'où un manque à gagner et une lenteur dans l'exécution du budget et d'autre part les procédures de décaissement de la part OIBT gérées par le régisseur du compte qui étaient lourdes et pas toujours aisées pour l'exécution du projet. Malgré le fait que le comité directeur ait attiré l'attention du régisseur sur le règlement rapide des factures des fournisseurs, cela n'a pas changé et le projet a

été obligé en phase finale de demander une extension afin que tous les fournisseurs du projet soient payés par le régisseur.

Le projet formule les recommandations suivantes :

- L'agence d'exécution afin de consolider les acquis du projet doit :
 - faire un plaidoyer auprès du Ministère de l'Economie et des Finances afin que la phase II du projet soit exécutée dans des délais assez courts
 - Poursuivre l'amélioration du SIGAF avec la SNDI en tenant compte des recommandations issues de la phase de test et de l'intégration du guide des procédures
 - Poursuivre les échanges avec tous les acteurs du secteur en vue d'une refonte du SIGAF incluant les informations de la faune et des ressources en eaux
 - Présenter le document projet relatif à la phase II à des bailleurs potentiels

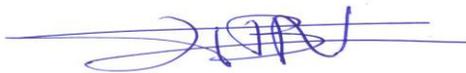
- L'administration forestière devrait :
 - Encourager hormis l'utilisation du système d'information en l'état, la centralisation de toutes les données issues des différentes structures de l'administration, auprès de l'Agence d'exécution pour compilation et diffusion
 - Appuyer l'Agence d'Exécution afin qu'elle dispose des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement de ses missions

- L'OIBT devrait :
 - Contribuer au financement de la phase II du projet

Responsable du rapport

Nom : TOURE BENEDICTE épouse OUATTARA YAFFLO

Poste occupé



Coordonnateur du projet

Lieu et date

Abidjan, le 25 Juin 2019

Annexe 1 : ETAT FINANCIER DU PROJET

Part Côte d'Ivoire

Num. du Projet: PD 692/13 REV.1(M)			Période se terminant le: 31 Décembre 2018					
Intitulé du Projet: MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES								
Rubrique		Somme Originelle (A)	Dépenses à ce jour			Fonds disponibles (E)		
I	Fonds administrés par l'agence d'exécution via l'ETAT (sur engagements auprès de fournisseurs)		Contractées (B)	Réglées (C)	Total (D)	{A-D}		
Personnel du projet								
10.		Experts nationaux (longue durée)			-	-		
	11.1	Coordonnateur du projet	14 400	-	14 400	14 400	-	
	11.2	Coordonnateur adjoint	14 400		14 400	14 400	-	
	11.3	Assistant informaticien	12 000		12 000	12 000	-	
	11.4	Comptable	7 200		7 200	7 200	-	
	11.5	Secrétaire	7 200		7 200	7 200	-	
		Autre personnel	-		-	-	-	
	12.	12.1 Chauffeur	6 000		6 000	6 000	-	
	13.	Consultant (s) national (aux) (Contrat de courte durée)					-	
		13.1	Consultant national (Informaticien)			-	-	
		Bourses et formation				-	-	
	15.	15.1 Formation Administration SGBD personnel SIESIA		10 500		10 500	10 500	-
		15.2 Formation développement SGBD personnel SIESIA		10 500		10 500	10 500	-
19.	Total rubrique :		82 200	-	82 200	82 200	-	
20.	Sous-traitance				-	-		
	21.	Formation (collecte de données)	18 500		18 500	18 500	-	
	22.	Formation (traitement des données)	18 500		18 500	18 500	-	
	23	Développement du module martelage	47 100		47 100	47 100	-	
	24	Effectuer les tests de l'application			-	-	-	
	29.	Total rubrique :		84 100	-	84 100	84 100	-

Num. du Projet: PD 692/13 REV.1(M)			Période se terminant le: 31decembre 2018			
Intitulé du Projet: MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES						
Rubrique		Somme Originelle (A)	Dépenses à ce jour			Fonds disponibles (E)
I			Contractées	Réglées	Total	{A-D}

Fonds administrés par l'agence d'exécution via l'ETAT (sur engagements auprès de fournisseurs)		(B)	(C)	(D) {B+C}		
30.	Voyages nationaux			-	-	
	Allocation de séjour			-	-	
	31. 31.1 Expert consultants nationaux			-	-	
	31. 31.2 Consultant(s) international (aux)			-	-	
	31. 31.3 autres déplacement du chauffeur et perdiems des participants aux formations)					
	Voyage internationaux			-	-	
	32. 32.1 Experts et consultants nationaux	14 400		14 400	14 400	-
	32. 32.2 Consultant(s) international (aux)			-	-	
	32. 32.3 Autres			-	-	
	32. 32.4 Coûts de transport locaux			-	-	
39. Total rubrique	14 400	-	14 400	14 400	-	
40.	Immobilisations			-	-	
	41. Infrastructure			-	-	
	42. Terrain			-	-	
	43. Véhicule(s)			-	-	
	43.1 Voiture de mission de type pickup			-	-	
	44. Equipement			-	-	
	44.1 matériel informatique (préciser)			-	-	
	44.1.1 Ordinateur (PC)	64 200		64 200	64 200	-
	44.1.2 Ordinateur portable	32 500		32 500	32 500	-
	44.1.3 Onduleurs	5 280		5 280	5 280	-
	44.1.4 Antivirus	2 992		2 992	2 992	-
	44.1.5 Table de PC	17 460		17 460	17 460	-
	44.1.6 Imprimantes laser NB	8 160		8 160	8 160	-
	44.1.7 Imprimante laser couleur	-		-	-	-
	44.1.8 Logiciel de développement	6 500		6 500	6 500	-
44.1.9 Actualisation du site internet du Ministère pour la diffusion des résultats	14 000		14 000	14 000	-	
44.2. Autres					-	
49. Total rubrique	151 092	-	151 092	151 092	-	
50.	Consommables			-	-	
	51. Matières premières			-	-	
	52. Pièces de rechange			-	-	
	53. Carburant et lubrifiant			-	-	
	54. Fourniture de bureau			-	-	
	55. Petit matériel informatique			-	-	
	56. Abonnement internet	25 200		25 200	25 200	-
	59. Total rubrique	25 200	-	25 200	25 200	-

Num. du Projet: PD 692/13 REV.1(M)			Période se terminant le: 31 decembre 2018			
Intitulé du Projet: MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES						
Rubrique		Somme Originelle (A)	Dépenses à ce jour			Fonds disponibles (E)
I	Fonds administrés par l'agence d'exécution via l'ETAT (sur engagements auprès de fournisseurs)		Contractées (B)	Réglées (C)	Total (D) {B+C}	{A-D}
60	Divers				-	-
	61.	Assurance			-	-
	62.	Audit			-	-
	63.	Edition et rapport			-	-
	64.	Frais bancaire			-	-
	65.	Comité de suivi			-	-
	66.	Traduction et documentation			-	-
	67.	Imprévus (forfait)			-	-
	69.	Total rubrique :			-	-
S/Total Général (10 à 69)		356 992	-	356 992	356 992	-
70	Frais de gestion de l'Agence d'Exécution				-	-
	71.	Frais de l'agence d'exécution	13 601		13 601	13 601
	72.	Frais de suivi de la personne de contact (par le point focal OIBT)	9 864		9 864	9 864
	79.	Total rubrique :	23 465	-	23 465	23 465
80	Suivi et Administration du projet				-	-
	81.1	Suivi de l'OIBT				
	81.2	Evaluation à mi-parcours par l'OIBT				
	83	Evaluation finale OIBT				
	84	Appui OIBT au programme				
	85	Frais d'appui de l'OIBT (8%) sur les rubriques 10 à 82)				
	86	suivi des bailleurs				
	89	S/Total				
90	Remboursement frais de l'avant-projet					
	99	Total rubrique :				
100	TOTAL GENERAL		380 457	-	380 457	380 457

Part OIBT

Num. du Projet: PD 692/13 REV.1(M)

Période se terminant le: 31decembre 2018

Intitulé du Projet: MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES

I	Rubrique	Somme Originelle (A)	Somme révisée A'	Somme révisée A''	Dépenses au 31 décembre 2017		Fonds disponibles (E) {A''-D} au taux de 570 \$	Fonds disponibles Revisé A''' (LNO F18-0020) au taux de 530 \$	A ''' rapporté au taux de 570\$	Dépenses au 31 décembre 2018			Fonds disponibles (E) {A'''-D'} au taux de 530\$
					Réglées (C)	Total (D) {B+C}				Contractées (B')	Réglées (C')	Total (D') {B'+C'}	
	Fonds administrés par l'agence d'exécution via l'ETAT (sur engagements auprès de fournisseurs)												
	Personnel du projet												
	11. Experts nationaux (longue durée)			-		-	-						
	11.1 Coordonnateur du projet			3 500	3 500	3 500	-						
	11.2 Coordonnateur adjoint			2 000	2 000	2 000	-						
	11.3 Assistant informaticien			1 000	1 000	1 000	-						
	11.4 Comptable			-		-	-						
	11.5 Secrétaire			-		-	-						
	12. Autre personnel			-		-	-						
	12.1 Chauffeur			750	750	750	-						
	13. Consultant (s) national (aux) (Contrat de courte durée)			-		-	-						
	13.1 Consultant national (Informaticien)	30 000	15 000	13 752	13 752	13 752	-						
	Bourses et formation			-		-	-						
	15.1 Formation Administration SGBD personnel SIESIA			-		-	-						
	15.2 Formation développement SGBD personnel SIESIA			-		-	-						
	19. Total rubrique :	30 000	15 000	21 002	21 002	21 002	-						
	Sous-traitance												
	21. Formation (collecte de données)					-	-						
	22. Formation (traitement des données)					-	-						
	23 Développement du module martelage					-	-						
	24 Effectuer les tests de l'application	18 000	24 000	24 716	24 716	24 716	-						
	29. Total rubrique :	18 000	24 000	24 716	24 716	24 716	-						
	Voyages nationaux					-	-						

Intitulé du Projet: MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES

Rubrique		Somme Originelle (A)	Somme révisée A'	Somme révisée A''	Dépenses au 31 décembre 2017		Fonds disponibles (E) {A''-D} au taux de 570 \$	Fonds disponibles Révisé A''' (LNO F18-0020) au taux de 530 \$	A''' rapporté au taux de 570\$	Dépenses au 31 décembre 2018			Fonds disponibles (E) {A'''-D'} au taux de 530\$	
					Réglées (C)	Total (D) {B+C}				Contractées (B')	Réglées (C')	Total (D') {B'+C'}		
1530.	Fonds administrés par l'agence d'exécution via l'ETAT (sur engagements auprès de fournisseurs)	Allocation de séjour				-	-							
		31.1 Expert consultants nationaux	30 750	30 750	18 825	18 833	18 833	- 8						
		31.2 Consultant(s) international (aux)					-	-						
		31.3 autres déplacement du chauffeur et perdiems des participants aux formations)	8 709	8 709	4 157	3 775	3 775	382						
		32. Voyage internationaux					-	-						
		32.1 Experts et consultants nationaux					-	-						
		32.2 Consultant(s) international (aux)					-	-						
		32.3 Autres					-	-						
		32.4 Coûts de transport locaux					-	-						
		39. Total rubrique	39 459	39 459	22 982	22 608	22 608	374						
		40.	Immobilisations	41. Infrastructure				-	-					
				42. Terrain					-	-				
				43. Véhicule(s)					-	-				
43.1 Voiture de mission de type pickup	42 400			36 628	36 627	36 627	36 627	-						
44. Equipement							-	-						
44.1 matériel informatique (préciser)							-	-						
44.1.1 Ordinateur (PC)							-	-						
44.1.2 Ordinateur portable	2 500			-			-	-						
44.1.3 Matériel de câblage	-			2 000	1 988	1 988	1 988	-						
44.1.4 Antivirus							-	-						
44.1.5 Table de PC							-	-						
44.1.6 Imprimantes laser NB							-	-						
44.1.7 Imprimante laser couleur							-	-						
44.1.8 Logiciel de développement					-	-								

Intitulé du Projet: MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES

Rubrique		Somme Originelle (A)	Somme révisée A'	Somme révisée A''	Dépenses au 31 décembre 2017		Fonds disponibles (E) {A''-D} au taux de 570 \$	Fonds disponibles Révisé A''' (LNO F18-0020) au taux de 530 \$	A''' rapporté au taux de 570\$	Dépenses au 31 décembre 2018			Fonds disponibles (E) {A'''-D'} au taux de 530\$
					Réglées (C)	Total (D) {B+C}				Contractées (B')	Réglées (C')	Total (D') {B'+C'}	
I	Fonds administrés par l'agence d'exécution via l'ETAT (sur engagements auprès de fournisseurs)												
		44.1.9 Actualisation du site internet du Ministère pour la diffusion des résultats					-	-					
		44.2. Autres					-	-					
							-	-					
	49. Total rubrique	44 900	38 628	38 615	38 615	38 615	-						
50.	Consommables						-	-					
	51.	Matières premières					-	-					
	52.	Pièces de rechange	4 400	3 500	5 751	4 801	4 801	950	2 830	2 632	2 810	2 810	20
	53.	Carburant et lubrifiant	5 000	6 000	7 602	7 064	7 064	538	943	943	931	931	12
	54.	Fourniture de bureau	2 600	2 000	1 723	1 747	1 747	- 24				-	-
	55.	Petit matériel informatique	5 000	3 500	2 123	1 373	1 373	750	755	703	743	743	12
	56.	Abonnement internet					-	-				-	-
	59. Total rubrique	17 000	15 000	17 199	14 985	14 985	2 214	4 528	4 278		4 484	4 484	44
60	Divers											-	-
	61.	Assurance	2 000	3 734	3 734	3 734	3 734	-	943	943	932	932	11
	62.	Audit	4 000	14 000	16 798	11 798	11 798	5 000	5 660	5 661	5 638	5 638	22
	63.	Edition et rapport	4 000	4 000			-	-				-	-
	64.	Frais bancaire	3 600	3 600	1 949	792	792	1 157	473	439	462	462	11
	65.	Comité de suivi	3 600	6 000	5 551	4 307	4 307	1 244	2 365	1 668	2 365	2 365	-
	66.	Traduction et documentation	2 000	3 138	1 500		-	1 500				-	-
	67.	Imprévu (forfait)	8 000	5 000	1 500		-	1 500				-	-
	69. Total rubrique :	27 200	39 472	31 032	20 631	20 631	10 401	9 441	8 711		9 397	9 397	44
	S/Total Général (10 à 69)	176 559	171 559	155 546	142 557	142 557	12 989	13 969	12 989		13 881	13 881	88
70	Frais de gestion de l'Agence d'Exécution						-	-					
	71.	Frais de l'agence d'exécution		5 000	10 182	10 182	10 182	-					
	72.	Frais de suivi de la personne de contact (par le point focal OIBT)					-	-					

Intitulé du Projet: MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES

Rubrique		Somme Originelle (A)	Somme révisée A'	Somme révisée A''	Dépenses au 31 décembre 2017		Fonds disponibles (E) {A''-D} au taux de 570 \$	Fonds disponibles Révisé A''' (LNO F18-0020) au taux de 530 \$	A''' rapporté au taux de 570\$	Dépenses au 31 décembre 2018			Fonds disponibles (E) {A'''-D'} au taux de 530\$	
					Réglées (C)	Total (D) {B+C}				Contractées (B')	Réglées (C')	Total (D') {B'+C'}		
	79.	Total rubrique :	-	5 000	10 182	10 182	10 182	-						
80		Suivi et Administration du projet					-							
	81.1	Suivi de l'OIBT	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	-						
	81.2	Evaluation à mi-parcours par l'OIBT					-							
	83	Evaluation finale OIBT	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	-						
	84	Appui OIBT au programme					-							
	85	Frais d'appui de l'OIBT (12%) sur les rubriques 10 à 82)	24 427	24 427	23 127	23 127	23 127	-						
	86	suivi des bailleurs					-							
	89	S/Total	51 427	51 427	50 127	50 127	50 127	-						
90		Remboursement frais de l'avant-projet	62 555	62 555	62 555	62 555	62 555	-						
	99	Total rubrique :	62 555	62 555	62 555	62 555	62 555	-						
100		TOTAL GENERAL	290 541	290 541	278 410	265 421	265 421	12 989	13 969	12 989		13 881	13 881	88

Annexe 2 : ETAT DE TRESORERIE DU PROJET

Composant		Référence	Date	Somme		
				En \$ EU	Devise Locale	
A	Fonds reçus de l'OIBT:					
	1.	Première tranche	I828043	11/02/15	50 000	28 704 926
	2.	Deuxième tranche	J936060	04/05/15	62 845	36 581 728
	3.	Troisième tranche	S371820	19/01/17	52 883	32 311 513
	4.	Quatrième tranche				-
		etc.				
		Total des fonds reçus :			165 728	97 598 167
	Variation de taux plus value (période du rapport)			980		
	Total des fonds reçus (reel)			166 708		
B	Dépenses de l'agence d'exécution					
10	personnel du projet					
	11.	Experts nationaux (longue durée)				
		11.1 coordonnateur du projet			3 500	2 138 500
		11.2 Expert en statistique forestières			2 000	1 222 000
		11.3 Assistant informaticien			1 000	611 000
		11.4 Comptable				-
		11.5 Secrétaire				-
	12.	Autre personnel				-
		12.1 chauffeur			750	458 250
	13.	Consultants nationaux (longue durée)			13 752	8 152 200
		13.1 Ingénieur de développement				-
		13.2 Consultant national (Informaticien)				-
	14.	Consultants internationaux				-
	15.	Bourses et formation				-
		15.1 Formation Administration SGBD personnel SIESIA				-
		15.2 Formation développement SGBD personnel SIESIA				-
	19.	Total rubrique :			21 002	12 581 950
20	Sous-traitance					-
	21.	Sous-traitance (Thème 1, p. ex. cartographie, etc.)				-
	22.	Sous-traitance (Thème 2)				-
	24	Effectuer les tests de l'application			24 716	14 543 040
	29.	Total rubrique :			24 716	14 543 040
30.	Voyages					-
	31.	Allocation journalière				-
		31.1 Experts et consultants nationaux			18 833	11 053 804
		31.2 Consultant(s) international (aux)				-
		31.3 Autres			3 775	2 219 700
	32.	Voyages internationaux				-
		32.1 Experts et consultants nationaux				-
		32.2 Consultant(s) international (aux)				-
		32.3 Autres				-
33.	Frais de transport locaux				-	

		33.1 Experts et consultants nationaux				-
		33.2 Consultant(s) international (aux)				-
		33.3 Autres				-
		39. Total rubrique :			22 608	13 293 504
40.		Immobilisations				-
		41. Locaux				-
		42. Terrains				-
		43. Véhicule(s)			36 627	21 100 000
		44. Bien d'équipement				-
		44.1 Matériel informatique (préciser)				-
		44.2 Matériel forestier (préciser)				-
		44.3 Autres (câblage)			1 988	1 197 600
		49. Total rubrique :			38 615	22 297 600
50.		Biens consommables				-
		51. Matières premières				-
		52. Pièces détachées			7 580	4 703 866
		53. Réseaux et services (carburant)			8 026	4 653 632
		54. Fournitures de bureau			1 747	1 039 956
		55. Petit matériel informatique			2 116	1 190 700
		59. Total rubrique :			19 469	11 578 154
60.		Divers				-
		61. Dépenses diverse (assurance)			4 666	2 656 233
		62. Frais d'audit			17 436	10 000 000
		63. Imprévus				-
		64. Frais bancaire			1 234	682 596
		65. Comité de suivi			6 692	3 878 450
		Total rubrique			30 028	17 217 279
70.		Frais de gestion nationaux				
		71. Frais de gestion de l'agence d'exécution			10 182	6 070 000
		72. Suivi assuré par le point focal				
		79. Total rubrique :			10 182	6 070 000
			Total des dépenses à la date du rapport			165 652
		Solde disponible (A-B) :			88	46 640